



Distr.
LIMITEE
T/COM.11/L.115
30 avril 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE LA "SOMALI YOUTH LEAGUE", SECTION DE BRAVA
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été
transmise au Secrétaire général par le Conseil
consultatif des Nations Unies pour le Territoire
sous tutelle de la Somalie sous administration
italienne.

Brava, le 31 mars 1954

A S. Exc. Enrico Martino, Administrateur, Mogadiscio

Copie pour information :

Conseil consultatif des Nations Unies, Mogadiscio
Département de l'intérieur, Mogadiscio

Le Comité de la section de Brava de la Somali Youth League a l'honneur
d'adresser à Votre Excellence la présente pétition au sujet de l'ingérence
du Résident de Brava dans les élections administratives, ce qui a beaucoup
influencé le vote.

1) En premier lieu, Excellence, quand on a commencé à distribuer les
certificats de vote, qui, comme on le sait, devaient être remis aux
intéressés à leur domicile, le Résident de Brava a conféré chez lui avec les
dirigeants de l'H.O.M. (Hizbia Dighil Mirifle) (Parti des Dighil-Mirifle),
de l'U.N.S. (Unione Naziolane Somala) (Union nationale somalie) et de
l'U.A.S. (Unione Africani Somalia) (Union des Africains de Somalie) et, sur
leur demande, leur a donné des certificats pour des personnes habitant en

dehors de la circonscription de Brava. Lorsque notre Comité a soulevé la question, le Résident n'a pas daigné nous recevoir dans son bureau; il nous a vus dehors, et nous a adressé des paroles sarcastiques et désobligeantes.

Pendant cette période critique, le Comité, constatant que ses membres n'avaient pas reçu leurs certificats de vote, s'est présenté à la Résidence avec les talons d'inscription, afin d'obtenir les certificats. Le Résident, après avoir gardé les talons, a appelé nos dirigeants dans la matinée du 28 pour leur dire qu'il était impossible de retrouver les noms sur le registre. En revanche, un certain Hagi Abdulkader, délégué de l'U.A.S., a retiré, à la maison du Résident, des certificats pour les distribuer à certains éléments de son parti. La même matinée, un scrutateur de la S.Y.L., remarquant que cinq Arabes avaient l'intention de voter, a voulu s'interposer; le Résident a changé le nom de la tribu d'"Arabe Hamuni" en "Bidda", et a dit au scrutateur: "Vous changez de couleur, car vous êtes battu".

Enfin, le Résident n'a pas hésité à intervenir même auprès du tribunal musulman (charia) pour interrompre le procès d'un certain Geilani Sceek Abdio, du H.D.M., qui s'était indûment approprié 2.840 somalos. Quand le créancier a protesté, le Résident a prononcé des mots obscènes qui ne peuvent être rapportés à Votre Excellence.

Notre Comité a constaté des faits innombrables d'ingérence de la part du Résident, et si Votre Excellence n'intervient pas, ces faits auront peut-être de graves conséquences pour la tranquillité de chacun. De plus, le Résident a clairement montré qu'il ne tient aucun compte de la liberté individuelle.

Le Comité espère néanmoins que l'intervention de Votre Excellence ramènera la paix et la tranquillité antérieures.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir cette pétition avec bienveillance, nous vous prions, etc.

Signé Said Harza

Somali Youth League

Brava
